

Conduire le troupeau en plein air integral ou partiel

Problématique à laquelle l'adaptation répond et objectifs

Le dérèglement climatique a des conséquences sur le calendrier fourrager et l'exploitation des pâturages. La pratique du plein air intégral (tout le troupeau) ou partiel (certains lots d'animaux) est à la fois une solution à l'évolution du mode d'exploitation de la ressource fourragère et une modalité d'adaptation des systèmes aux enjeux de bien-être animal.



Description

Cette adaptation du système valorise l'herbe pour une meilleure autonomie fourragère. La pratique du plein air en respectant certains principes permet de maintenir les performances zootechniques voire d'améliorer la santé des animaux en limitant les problèmes sanitaires.

Cette pratique favorise le comportement naturel des troupeaux, contribue à une image positive de l'élevage. Cependant un contact quotidien avec le troupeau est essentiel pour préserver la docilité de celui-ci.

Par ailleurs, dans un contexte économique difficile, la réduction des charges est essentielle à la pérennité des exploitations bovins viande. La pratique du plein air intégral ou semi-plein air limite les investissements en bâtiment et en charges opérationnelles liées à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments.

Eléments de réussite

La pratique du plein air repose avant tout sur un parcellaire adapté : relief, altitude, exposition au vent, disposition parcellaire ... La présence d'abris naturels, ou éventuellement des cabanes est essentielle pour la protection du troupeau contre les intempéries. Enfin, les sols doivent être suffisamment portants tout au long de l'année.

Etapes de mise en œuvre

La mise en place d'une stratégie de conduite du troupeau en plein air doit être raisonnée en fonction des besoins de l'exploitation : objectifs zootechniques, gestion de la main d'œuvre et temps disponibles, valorisation du parcellaire, climat ...

Elle peut être appliquée à certains lots d'animaux, comme des génisses uniquement, ou bien à tout le troupeau.

Le parcellaire doit être organisé :

- Aménagement des clôtures, parcs de contention : « Une bonne contention pour travailler en sécurité ».
- Aménagements d'abris naturels ou artificiels
- Mise en place de points d'eau et d'affouragement et organisation de la complémentation si nécessaire.
- Implantation de prairies résistantes au pâturage et éventuellement au surpâturage ponctuelle.



Ils en parlent ...

Romain ABBADIE

Eleveur Bovin Viande

Cantaous (65)

« L'élevage, en majorité en race Blonde d'Aquitaine, est conduit en plein air intégral, avec 180 vêlages par an sur 170 ha.

Toutes les parcelles sont drainées et équipées : points d'eau, nourrisseurs, abris et accès aux 3 parcs de contention de l'exploitation ... »

« Il n'y a pas plus de problèmes de vêlages qu'en bâtiments. De même, il y a moins de diarrhées sur les veaux »



Avantages

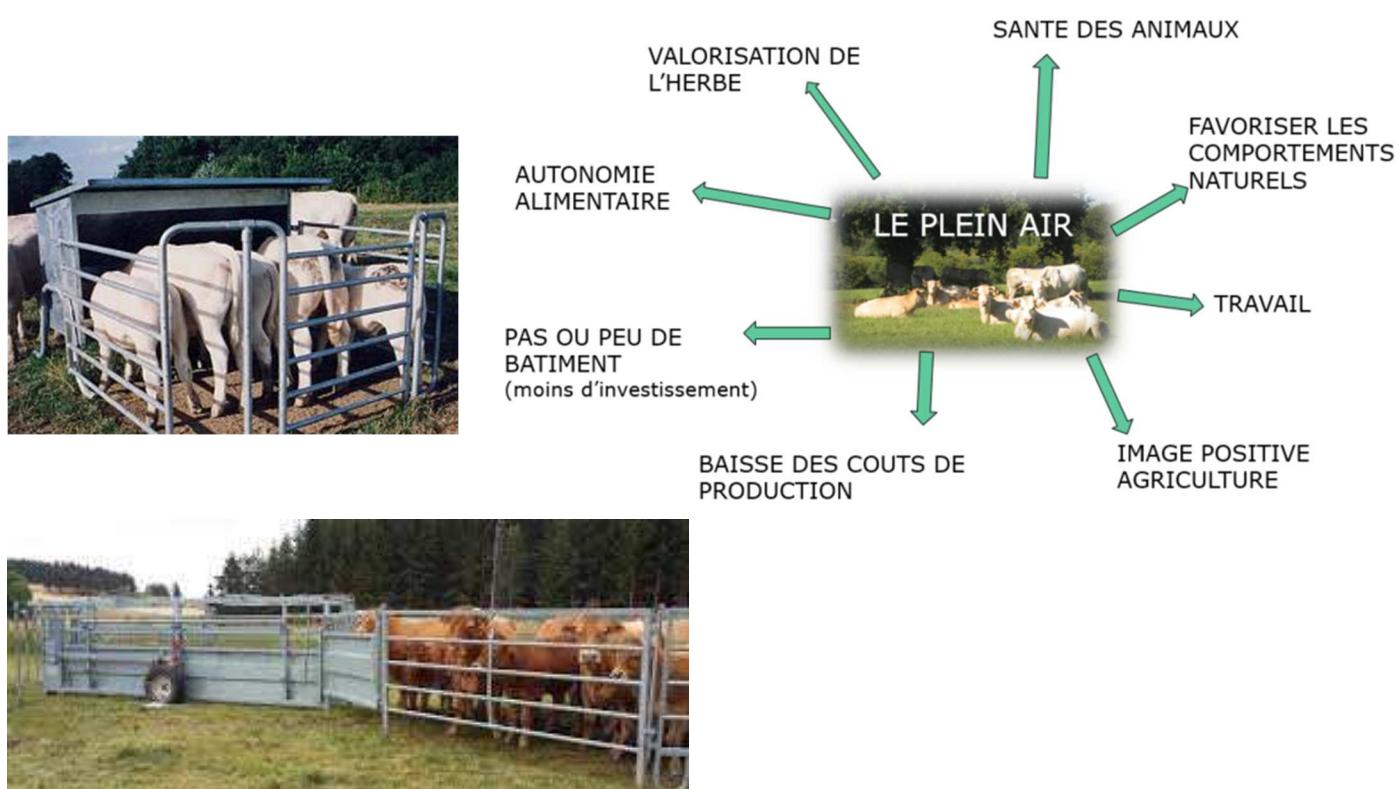
- Valorisation de l'herbe et autonomie alimentaire
- Favorise le comportement naturel : Bien-être des animaux, état sanitaire ...
- Organisation du travail de l'éleveur optimisée
- Baisse des coûts de production
- Véhicule une image positive de l'élevage

Inconvénients

- Organisation du travail : maintenir le lien avec le troupeau
- Assurer un affouragement et abreuvement suffisant et de qualité (prévoir une surconsommation et taux de perte supérieur à la normale)
- Gestion des abords (empierrement) et des clôtures
- Entretien des prairies (fauche des refus, régénération des parcelles)
- Pas de fumier pour les cultures

Impacts de la pratique sur le territoire

La pratique du plein air permet de maintenir les espaces agricoles ouverts tout en réduisant l'artificialisation des sols. Elle contribue à la biodiversité (conservation des haies, bosquets, bois) et est compatible avec le sylvopastoralisme. De même, elle permet de lutter contre les pollutions liées aux effluents (absence de fumier et/ou lisiers).



Quelques points à retenir

- La mise en place d'une stratégie de plein air, intégral ou semi-plein air, implique une reconception du système d'élevage, de l'organisation de l'assolement à l'organisation du travail.
- Le parcellaire doit être organisé et adapté à cette pratique : clôtures, abreuvement, portance, abris, entretien des prairies ...
- Le plein air favorise l'autonomie fourragère et limite les investissements en bâtiments.

